



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 30 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juin 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA, M. ARESU, Mme BIANCAMARIA, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI-MANCINI, M. CHAREYRE, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU	à	Mme RUGGERI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. VOGLIMACCI

Etaient absents :

M. GOMILA, M. PIERI, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Mme RIERA, Mme FERRI-PISANI, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Juin 2014

Délibération N°2014 /188

Individualisation des subventions à diverses associations relevant du secteur sanitaire et social

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la politique d'aide et de soutien à la vie associative menée par la Ville, il vous est proposé de procéder à l'individualisation de subventions conformément à la liste suivante :

- Crèche parentale « U Piulacone » : 6 000 €.
- Fraternité du Partage : 8 000 €.
- Présence Bis : 1 500€.
- Ligue contre le cancer : 5 000 €.
- Aiutu Corsu : 1 000 €.
- Corsica Sida : 2 000 €.
- Secours Catholique : 1 000 €.
- Inseme : 1 000 €.
- CDAD : 2 000 €.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

DE SE PRONONCER sur le principe d'attribuer les subventions précisées ci-après :

- Crèche parentale « U Piulacone » : 6 000 € pour le fonctionnement de la crèche et la mise en place d'animations
- Fraternité du Partage : 8 000 € pour l'aide alimentaire aux personnes en grande précarité.
- Présence Bis : 1 500€ pour la distribution de colis alimentaires.
- Ligue contre le cancer : 5 000 € pour l'aide aux familles et aux malades.
- Aiutu Corsu : 1 000 € pour l'aide aux familles et malades infectés par le VIH.
- Corsica Sida : 2 000 € pour les actions de sensibilisation et d'information contre le SIDA et les toxicomanies.
- Secours Catholique : 1 000 € pour l'accueil des SDF.
- Inseme : 1 000 € pour l'aide au déplacement sur le continent des malades et de leurs accompagnants.
- CDAD : 2 000 € pour les permanences d'aides et de conseils juridiques.

D'AUTORISER le Maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relative à l'ensemble de cette proposition.

DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014, compte 65, article 6574.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

Le CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Mme Caroline CORTICCHIATO, Adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Culture et Société » en date du 27 juin 2014

DÉCIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- d'attribuer aux associations relevant du secteur sanitaire et social les subventions précisées ci-après :

- Crèche parentale « U Piulacone » : 6 000 €.
- Fraternité du Partage : 8 000 €.
- Présence Bis : 1 500€.
- Ligue contre le cancer : 5 000 €.
- Aiutu Corsu : 1 000 €.
- Corsica Sida : 2 000 €.
- Secours Catholique : 1 000 €.
- Inseme : 1 000 €.
- CDAD : 2 000 €.

AUTORISE Le Député - Maire

à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à l'ensemble de cette proposition.

PRECISE

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014, compte 65, article 6574.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140630-2014_188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

